AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. VIII. | MANITOBA. | No 45.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 8 MAI 1879.



AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a le 5ième jour d'Avril dernier, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875) affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour le Comté de Provencher, et à aujourd'hui transmis des dites listes aux differentes personnes mentionées dans le dit Acte.

JOSEPH TURENNE,
Greffier de la Cour de Comté de Provencher

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Provencher.

St. Norbert, 1 Mai, 1879. 2f



AVIS PUBLIC.

VAIS est par le présent donné que le soussigné a le 5ième jour d'Avril dernier, en conformité des dispositions de l' .cte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour le Comté de Provencher, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

PIERRE LAVALLÉE,
Greffier de la Cour de C. de Marquette Est.

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Marquette Est.

St. François Xavier, 1er Mai, 1879. 2f



AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a le 17ième jour de Février courant, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap 2, (l'Acte des Elections de 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, St Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

EDMUND MARSTON,
Greffier de la Cour de Comté de Selkirk

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Selkirk.

Winnipeg, 8 Mai, 1879.

Université de Manitoba.

Tout candidat désireux de se présenter aux examens qui s'ouvriront le 26 mai courant devra envoyer son nom au Revd Canon O'Meara, Régistraire suppléant, le ou avant le 12 mai.

Par ordre.

j-12-m.



LE "METIS."

Jeudi, 8 Mai 1879.

UNE IDEE FAUSSE.

Nous lisons dans le *Journal de Québec* :

"Depuis quelque temps, il se produit un fort courant d'émigration vers la province de Manitoba. C'est une fièvre qui s'est emparée de nos populations, qui les porte et les précipite vers ces régions où l'on espère trouver prospérité et bonheur. Il est vrai qu'en allant à Manitoba on reste encore dans le pays, et ce mouvement est mille fois préférable à celui qui portait nos compatriotes vers les Etats Unis. Cependant, il semble qu'il y a encore de la place et beaucoup de place dans notre province pour ceux qui désirent s'y faire des établissements. N'avons-nous pas le Saguenay? les terres du Saint Maurice, et celles qu'offre le nord de Montréal? Nous sommes sûr qu'on y trouverait tout aussi bien ce qu'on va chercher à Manitoba."

Le *Journal de Québec* fait ses réflexions à propos d'un article du *Star* sur le même sujet, et nous n'en dirions probablement rien si, durant un voyage récent en Canada, nous n'avions entendu pareille observation et pis encore. Un certain nombre de personnes, très-éclairées d'ailleurs, semblent presque déplorer la fièvre dont parle le *Journal de Québec*; à leurs yeux ce mouvement ne vaut guère mieux que celui qui pousse tant de familles canadiennes vers les centres manufacturiers des Etats Unis, et il faut le décourager à tout prix.

Un peu de raisonnement avec ces timorés de la nationalité.

Et d'abord est on bien sûr que l'émigration du Bas Canada vers Manitoba se fait au détriment de la Colonisation des terres incultes de cette province?

Voilà ce qu'il s'agirait de démontrer avant d'aller plus loin.

Pour nous la question est toute résolue; les migrations du Bas-Canada ont commencé il y a bien près de quarante ans, et elles durent encore. Le mouvement de sortie s'est dirigé incessamment vers les Etats-Unis; mais tout le monde admettra en même temps que la colonisation du Saguenay, du comté de Bonaventure, du St. Maurice, des gorges fertiles des Laurentides et de la vallée de l'Ottawa ne s'est pas ralentie un seul instant. Pour une famille qui s'en allait grossir les villages industriels américains on n'a pas cessé de compter une autre famille qui s'enfonçait dans la forêt canadienne et y fesait souche nombreuse d'honnêtes gens. Ces deux mouvements de population se sont faits parallèlement, et sans aucune influence apparente l'un sur l'autre

Discours, associations, articles éloquents de journaux, exhortations patriotiques de notre sublime clergé, fondations de manufactures dans les centres qui se dépeuplaient le plus rapidement, rien n'a pu tarir ce mystérieux courant d'émigration. Nous dirons plus, rien n'a pu le diminuer. C'est par milliers d'individus que les canadiens s'expatrient tous les ans, à tel point que l'on porte à plus 200,000 le nombre de nos compatriotes dispersés dans les Etats de la Nouvelle Angleterre ou échelonnés par groupes plus ou moins importants le long des frontières voisines.

Il y a là un fait dont rien de prime abord n'explique la persistance désespérante, et nous ne chercherons pas ici à en trouver les causes, ni à en discuter les effets. Mais le fait est constant, et cela suffit pour les besoins de notre thèse.

Si donc il semble être l'admirable apanage de la nation canadienne d'être trop féconde pour les bornes étroites de sa Province, il est de la dernière importance de ne pas gêner ses mouvements mais bien de les diriger avec calme et prévision. L'œuvre du rapatriement est une des plus belles idées de notre politique nationale; et tout en poussant énergiquement la colonisation du Saguenay, du St. Maurice et de l'Ottawa; tout en surveillant l'envahissement progressif et irrésistible des townships de l'est et des comtés de Russell, Ottawa, &c., par l'expansion naturelle de notre race, les journaux et les hommes qui font l'opinion en Bas Canada devraient embrasser avec non moins d'énergie la cause de la colonisation de Manitoba et du Nord Ouest. Leur politique sera toujours incomplète, sans cet article capital du programme.

Il y a certaines terres, il y a certains sols qui rendent d'autant plus que le grain qu'y jette le laboureur est clair-semé: cette comparaison rend assez exactement notre idée de la merveilleuse fécondité de cette race canadienne si vigoureuse, si morale, si chrétienne, si patiente et si propre aux vues de la Providence. Pour un individu que vous enlevez au Bas Canada il en repousse dix, si vous savez leur faire de la place. Ne craignez donc pas de prêcher l'émigration vers Manitoba; cela vous aidera dans la colonisation de vos terres en arrière des vieilles paroisses, car en prêchant l'une vous aidez l'autre; les deux ont pour base attachement au sol, le retour à l'agriculture des bras qui s'en éloignent et la diminution forcée de l'émigration vers les Etats Unis.

Le Bas-Canada est glorieusement affligé d'un excédant normal de production de population; il s'agit d'assurer cet excédant à l'agriculture soit chez soi, soit à Manitoba, ce qui est encore chez soi. En organisant la colonisation de l'Ottawa, il faut en même temps, sur d'autres points organiser l'émigration à Manitoba; ce sera le plus sûr moyen d'affaiblir et le déconcerter peut être l'émigration vers les Etats Unis. Parlez, discourez, écrivez sur Manitoba dans les localités surtout où la fièvre des manufactures américaines sévit avec le plus de violence.

Les hommes à vue courte ne veulent pas encourager l'émigration au Nord Ouest parce qu'ils craignent de voir leur paroisses se dépeupler et leurs comtés s'affaiblir. De telles apprehensions sont puériles. Nous les comprendrions s'il était au pouvoir des autorités de régler la distribution du magnifique excédant de population canadienne comme on règle la répartition vers des marchés nouveaux d'un surcroit de productions industrielles. Mais il n'en est pas ainsi; le passé nous autorise à affirmer la fécondité constante et prodigieuse de la nation canadienne: voyez l'admirable volume du recensement (5e tome) qui vient de publier le Département d'agriculture d'Ottawa. Il faut donc ouvrir plus qu'une province, plus qu'un territoire à ces essains nombreux qui sortent chaque année de la ruche paroissiale; c'est vers l'agriculture qu'il faut tourner tous les yeux, tous les efforts, toutes nos forces vitales; c'est pourquoi le meilleur et plus sûr moyen de conserver notre population c'est de prêcher en même temps, avec la même vigueur et le même enthousiasme la colonisation du Bas-Canada et l'émigration à Manitoba.

Le patriotique curé de St. Jérôme, le Pierre l'Ermite des beaux mouvements en Bas-Canada, s'élance vers les régions superbes de l'Ottawa supérieur à la tête de nombreux colons qui le suivent avec enthousiasme; cette colonisation demande à être réglée dans les détails: il en est de même de l'émigration à Manitoba. Cette émigration demande elle aussi une organisation spéciale. Ainsi, par exemple, le mouvement devrait se faire d'abord sur certains points de la Province de Québec plutôt que sur d'autres; tout le monde devrait y prêter la main, et le clergé ou quelques hommes dévoués et intelligents devraient en prendre résolument la direction. A Ontario les organisateurs de trains d'immigrants à Manitoba sont des spéculateurs à qui les compagnies de chemins de fer font une remise de quelques piastres par chaque billet; cette remise s'élève quelquefois à une somme considérable: le même gain indemniserait ceux qui voudraient organiser de pareils convois en Bas-Canada, pourquoi y mettrait on des obstacles? Celui qui est pris de l'étrange mal d'émigrer, émigrera quand-même; si les autres l'ont précédé aux Etats-Unis, c'est là qu'il ira; si au contraire ils sont au Nord-Ouest, c'est là aussi qu'il se dirigera. Aussi, n'hésitons-nous pas à faire appel à nos amis du Bas-Canada pour qu'ils songent sérieusement à cette grave question que nous serions si heureux de leur voir résoudre dans le sens que nous venons d'indiquer; il y a là de quoi passionner les plus beaux dévouements et alimenter le plus pur patriotisme.

Lettre de Monseigneur l'Archeveque de St. Boniface AU CLERGÉ DE SON ARCHIDIOCÈSE.

CHERS COLLABORATEURS,

Nous avons le bonheur de vous transmettre avec la présente, une copie de la Lettre Encyclique par laquelle le Souverain Pontife annonce au monde l'Indulgence Jubilaire qu'Il accorde à l'occasion de l'anniversaire de son ascension sur la Chaire de St. Pierre. Nous avons aussi la satisfaction de vous informer qu'un Rescrit reçu de Rome prolonge l'époque du Jubilé jusqu'au 31 Août, inclusivement, pour les pays en dehors de l'Europe. Il vous reste donc encore quatre mois pour procurer aux fidèles confiés à vos soins les précieux avantages attachés à cette nouvelle faveur du Saint Siége. Vous voudrez bien expliquer aux fidèles tous ces avantages et les conditions auxquelles ils peuvent gagner l'Indulgence du Jubilé qui est applicable par mode de suffrage aux âmes du purgatoire.

Voici les quatre conditions nécessaires pour gagner cette indulgence:

Six visites d'Eglises.—Un jour de jeûne.—Une confession et communion sacramentelle.—Une aumône pour œuvres pies.

1o. Visite des Eglises—Voici les Eglises qu'il faudra visiter pour gagner l'Indulgence:

A St. Boniface, trois visites à la Cathédrale et trois à la Chapelle du Convent des Sœurs de la Charité.

A Winnipeg, trois visites à l'Eglise Ste Marie et trois à la Chapelle du Couvent des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie.

A St. Norbert, trois visites à l'Eglise de la Paroisse et trois à la Chapelle de N.-D. de Bonsecours.

Dans toutes les autres Paroisses et Missions il faudra faire six visites à l'Eglise ou Chapelle du lieu.

Les confesseurs ont le droit de commuer cette obligation de visiter les églises en quelque autre œuvre pie, pour les malades, les infirmes et les prisonniers.

Pendant toutes ces visites d'églises et de chapelles il faut, comme dit le Souverain Pontife: "adresser à Dieu de pieuses prières pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise Catholique et du Siége Apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous ceux qui sont dans l'erreur, pour la concorde des princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle, et selon Nos intentions."

2o. Le Jeûne—Il faut un jour de jeûne pour gagner l'Indulgence du Jubilé, et ce jour de jeûne doit être un jour de stricte abstinence, c'est-à-dire que, outre l'abstinence ordinaire, il est défendu de faire usage de lait, de beurre, de fromage, et d'œufs. Ce jour de jeûne peut se faire un jour quelconque, d'ici à la fin d'Août, en dehors des jours ordinaires de jeûne. Les confesseurs peuvent aussi commuer cette obligation pour les personnes qui, à raison de leur santé ou de leur position, ne pourraient pas l'accomplir.

3o. La Confession et la Communion.—La confession sacramentelle et la réception de la Divine Eucharistie sont aussi des conditions nécessaires pour gagner l'Indulgence du Jubilé. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la confession sacramentelle requiert la contrition sincère pour le passé et le ferme propos pour l'avenir. Les confesseurs peuvent "dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion."

4o. Une Aumône—Le Souverain Pontife prescrit une aumône "soit aux pauvres, soit à quelque œuvre pieuse, selon que sa dévotion le suggèrera à chacun." Nous conseillons aux fidèles de profiter de cette occasion pour faire une aumône abondante qui puisse aider à la construction ou à l'achèvement des églises dans leurs differentes paroisses ou missions.

Nous prions les Pasteurs des âmes de faire la lecture de la Lettre Encyclique du Souverain Pontife dans les différentes églises, afin que tous les fidèles aient le bonheur d'entendre la voix du Père commun des chrétiens. On devra aussi donner les explications de cette Lettre admirable pour que tous puissent la comprendre et se préparer dignement à recevoir les grâces qu'elle leur offre.

Pour que ces grâces soient plus abondantes et plus goutées, Nous prescrivons à tous les prêtres qui ont charge d'âmes, de donner aux fidèles confiés à leurs soins quelques jours d'exercices spirituels. Nous leur laissons le choix de l'époque qui conviendra le mieux aux différentes localités, et Nous voulons que chaque Curé invite quelques uns de ses confrères pour l'aider pendant ces jours de grâces et offrir aux fidèles une plus grande facilité pour s'approcher du tribunal de la pénitence. Le Souverain Pontife donne lui-même, pour ce saint temps, une plus ample juridiction à tous les prêtres qui sont approuvés par leur Evêque pour entendre les confessions.

Nous sommes à la veille de vous quitter, Nos biens chers Collaborateurs, tant pour le pélérinage que les Evêques doivent faire *ad limina Apostolorum*, que pour assister au Chapitre Général de la Congrégation dont Nous sommes si heureux d'être membre. Nous recommandons ce voyage à vos prières et à celles des fidèles qui vous sont confiés. Priez pour Nous, pour Notre compagnon le Rév. Père Lacombe. Prosterné aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, Nous le supplierons de vous bénir, de bénir vos travaux, les fidèles dont vous êtes chargés, vos parents, vos amis, les œuvres qui vous sont chères. Demandez aussi à Dieu de nous assister pendant le Chapitre Général qui doit s'ouvrir à Autun le 29 Juillet. Clergé Séculier et Religieux de cet Archidiocèse, nous sommes trop liés et trop amis pour que ce qui intéresse la Congrégation des Oblats ne nous intéresse pas tous. Cette Congrégation a trop fait dans cette Province Ecclésiastique pour que quelqu'un d'entre nous puisse l'oublier. Aussi, absent de corps, nous continuerons d'être ensemble d'esprit et de cœur. Votre souvenir si affectueusement gravé dans Notre âme Nous suivra au-delà des mers, et dans tous les sanctuaires où Nous aurons le bonheur de prier, en particulier sur le Tombeau des Saints Apôtres.

Que Dieu vous ait tous en sa sainte garde et qu'il ratifie au ciel la bénédiction que Nous vous donnons de tout Notre cœur.

St. Boniface, ce premier jour du mois de Mai mil huit cent soixante-dix neuf.

✝ALEX. ARCH. DE ST BONIFACE, O. M. I.

CHAMPLAIN ET FRONTENAC.

C'est avec une émotion et un plaisir bien grands que j'ai lu dans plusieurs journaux de cette ville, un article intitulé: *Terrasse Frontenac* par lequel je vois qu'au moins quelques esprits d'élite ont gardé le souvenir de ces hommes si fortement trempés qui, dans les temps pénibles que traversa la colonie de la Nouvelle France vécurent sur les lieux mêmes que nous habitons, et dont les luttes de chaque jour les actes d'héroïsme sans cesse renouvelés nous ont conquis, à nous, la vie facile que nous menons aujourd'hui.

Certes, c'est peu de chose que de donner simplement ce nom de "Frontenac" à l'endroit célèbre que le vaillant gouverneur illustra par sa valeur; mais c'est toujours cela, et nous ne devons pas hésiter à donner cette marque de notre tardive reconnaissance.

Quant à Samuel de Champlain, le fondateur de Québec et de la Nouvelle France, qui mourut dans notre ville, qui y amena sa jeune femme, la pieuse Hélène Boulé, l'amie des sauvages, et qui fut non seulement un grand capitaine mais aussi un grand chrétien,—quant à Champlin, dis-je, c'est plus qu'un nom de rue qu'il faut donner à sa mémoire, c'est un monument superbe, digne de lui et digne de notre pays.

Il y a quelques années, un artiste français, M. Rochette, auteur de remarquables travaux de sculpture et et de statuaire exécutés en Europe et en Amérique et notamment au Brésil, si j'ai bonne memoire, offrit de composer le modèle d'un monument de grande dimension en l'honneur de Samuel de Champlain et de le faire exécuter, pourvu qu'on lui payât le coût de la fonte et que l'on se chargeât des frais de transport

Ce serait le temps de répondre à ces généreuses propositions

L'endroit où devrait s'élever un monument en l'honneur du fondateur de Québec pourrait être le site de l'ancien fort Saint Louis, ou dans le voisinage immédiat, sur le haut du *Sentier de la Montagne* ouvert par Champlain lui-même et qui conduisait de l'*Habitation* au *Fort*.

La construction de notre magnifique terrasse............ Frontenac (s'il m'est permis d'anticiper sur l'action du conseil de-ville en l'appelant ainsi) rend plus juste et plus vrai encore l'éloge que l'illustre gouverneur dont je viens d'écrire le nom faisait lui même de la situation topographique ou géographique de notre ville :

"Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand même elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire." (Lettre de Frontenac à Colbert.)

Le site de Québec n'a pas cessé d'être beau ; la main de l'homme a surmonté le cap Diamant d'ouvrages imposants qui l'ont embellie encore. Sans avoir la prétention de voir leur ville devenir,d'ici à quelque temps du moins, "la capitale d'un grand empire," les Québecquois pensent cependant que la capitale de cette Province n'est pas une une capitale provinciale ordinaire.

Ils ont raison.

Mais ce n'est pas tout de penser, il faut agir.

A eux de revendiquer la plus belle part de leur héritage, de ne pas laisser tombar dans l'oubli les glorieux seuvenirs du passé.

Courrier du Canada

SOUVENIRS DU LAC-DU-DIABLE.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

En lisant l'autre jour dans votre estimable journal, le compte rendu d'une fête religieuse au Fort Totten autrement dit le Lac du-diable, dans le Territoire du Dakota, je me suis trouvé saisi de joie d'abord, puisque le bon Dieu était connu et aimé jusque là, puis de plaisir en voyant que là encore, comme en tant d'autres placés de l'Amérique ceux qui contribuent à faire honorer Dieu, sont des Missionnaires Catholiques.

Nous de Manitoba, race française attachée à la foi de nos pères, descendants de vieux voyageurs intrépides pionniers de la civilisation, avons conservé l'amour de leurs aventures. Et ce Lac-du-Diable, que les buffles seuls fréquentaient il y a à peine dix ans, est devenu aujourd'hui un rempart contre les incursions des enfants des plaines et un lieu de centralisation pour ceux d'entre eux qui désirent se faire chrétiens grâce à l'influence exercée sur eux par les braves métis.

Je me souviens qu'il y a 12 ans le 5 ou le 6 juin (1867) un américain fit planter sa tante sur une certaine éminence qui pouvait offusquer les sauvages Sioux vagabondant ou qui pouvaient être dans le voisinage Une pierre lui fut jetée, (de la part de ses gens) aussitôt lui de crier : Aux armes ! ! !

Dans le moment, il n'y avait pas plus de Sioux là que dans son camp ; c'était une farce que voulait jouer un acteur gascon qui se trouvait dans son emploi ; il s'en trouve partout des gascons jusque parmi les Bois Brûlés.

Après une nuit passée dans beaucoup de transes, le capitaine (c'est un titre que je lui donne moi-même) le capitaine Ruffee trouva qu'il était dans une bonne position pour bâtir un fort, et en effet il commanda aussitôt à ses gens de lâcher bride aux chevaux, il y avait beaucoup de cavaliers, et de prendre la hache et de bâtir, en dépit des Sioux n'importe : il était jour et le jour on n'a pas peur des Sioux.

Mr. Ruffee avait bien peur des Sioux, mais c'était toujours des métis qu'il mettait en avant : il comptait sur leur valeur et il se rassurait. La maison qui fut bâtie à la suite de cette triste nuit du 5 de juin 1867 fut le noyau d'un fort américain qui fut tracé le mois d'août ou septembre suivant, et qui prit ensuite le nom de Fort Totten, en l'honneur d'un certain général américain de ce nom qui n'y a jamais mis la main.

Un peu en arrière, c'est-à-dire, au sud est du fort, se trouve la *Belle Butte du Cœur* (Cœur du Lac du Diable) sur laquelle, en 1867 le Révd. P. Genin fit poser une croix magnifique, et à grands frais de bras. Je trouve singulier que personne n'en parle.

Il est inutile d'ajouter, Monsieur le rédacteur, que déjà depuis de longues années, les métis de la Rivière Rouge connaissaient tous les recoins de ce Lac-du-Diable ; et je pense que les bonnes sœurs qui se trouvent au Fort Totten ont dû déplorer souvent l'absence de ceux qui fréquentaient autrefois ces endroits.

Il n'y a pas encore vingt ans, on appelait une certaine portion du Lac du Diable, le *Hangar*, c'est à dire que ceux qui avaient faim n'avaient qu'à aller par là.

En publiant ces notes M. le Rédacteur vous ferez plaisir à plusieurs vieux citoyens de la Rivière Rouge et au soussigné en particulier qui a souvent visité cette partie des Territoires américains et qui en a conservé un bon souvenir.

UN METIS.

NOUVELLES DIVERSES.

Le propriétaire du journal la *Révolution Française* a été condamné à 6.000 francs d'amende pour avoir écrit un article injurieux contre le catholicisme.

La législature de l'Ile du Prince-Edouard a été ouverte le 24 avril. Dans le discours du trône il est fait mention de l'indemnité des pêcheries et du droit qu'a l'Ile d'en réclamer une part proportionnelle.

On parle de l'apparition prochaine d'un nouvel organe politique à Montréal, sous le nom de *Courrier de Montréal*. Il représenterait une nuance du parti conservateur, qui parait être définitivement divisé en deux fractions.

Dans les quartiers ouvriers, à Paris, on constate un vif mécontentement au sujet des persécutions organisées contre l'instruction congréganiste. Les pères de famille demandent s'ils ne sont pas libres de faire donner à leurs enfants l'éducation qu'ils veulent, sans rencontrer l'opposition du gouvernement.

Le général Gourko, le nouveau gouverneur-général de St. Pétersbourg a ordonné à tous les armuriers de lui envoyer une liste de leur stock, et leur a défendu de vendre des armes à toutes les personnes qui ne présenteront pas une autorisation spéciale, sous peine de confiscation de leur stock et défense de continuer leur commerce.

Les personnes privées possédant des armes ne peuvent les conserver que par permission spéciale.

La religion et la science viennent de faire une perte qui excitera de profonds et unanimes regrets. M. Augustin Bonnety, fondateur et directeur depuis quarante neuf ans des "Annales de philosophie chrétienne," chevalier des ordres de St. Grégoire le grand et de Pie IX, est mort le 9, mercredi, à onze heures et demie du soir ; il a conservé l'usage de toutes ses facultés jusqu'à la fin. La mort seule a fait tomber la plume de ses mains et interrompu ses travaux.

Le recensement que l'on vient de terminer en Espagne, constate un accroissement notable de la population dans ce pays. On en jugera, quand on saura que, lors du dernier recensement, en 1860, la population était de 15,700,536, et qu'aujourd'hui elle est de 16,625,000. Elle aurait donc augmenté de 925,324 pendant une période de 18 ans, pendant laquelle l'Espagne a dû envoyer plusieurs armées à Cuba, où des milliers de ses enfants ont péri. Les fréquentes révolutions qui ont éclaté pendant ces 18 années, et la guerre des carlistes, a dû contribuer aussi à ralentir l'accroissement de la population. L'augmentation mentionnée plus haut est donc un témoignage encourageant en faveur de la vitalité et de la force d'expansion de cette nation catholique.

On lit dans les *Annales de Notre-Dame de Lourdes* sous le titre de "Le Prince de Galles à Notre-Dame de Lourdes" :

"Le 28 février, par une journée de froid humide et de neige, S. A. R. le prince de Galles est venu à Notre-Dame de Lourdes. Il a visité avec une sérieuse attention la basilique, la crypte et la grotte. La tenue du prince, toujours digne et respectueuse, a laissé entrevoir des sentiments de religieuse émotion. Il a dit lui même à son retour qu'il ne s'attendait pas à trouver en France, en ce siècle d'incrédulité, un lieu où la foi se manifeste avec tant d'éclat.

"Durant la grave maladie qui fit craindre pour la vie de l'héritier du trône de la Grande-Bretagne, des catholiques anglais avaient demandé instamment pour lui des prières et des messes au sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes. La Vierge Immaculée a déjà jeté un regard de miséricorce sur l'Angleterre, où se multiplient les conversions."

Les journaux allemands racontent que le 17 mars ont commencé devant les tribunaux de première instance de Kutaif les débats d'un procès intenté à sept juifs accusés l'avoir volé, le 16 avril de l'année derdernière, la nommée Sara Mada babje, une fille chrétienne, âgée de six ans, originaire du village de Pere wissd arrondissement de Saharopon; de l'avoir conduite ensuite dans la petite ville de Satcherry et de lui avoir tiré le sang par petites quantités, jusqu'à ce que la mort survint, et de s'être servis de ce sang dans un but rituel.

Au delà de cent témoins ont été cités, deux autres juifs sont accusés de complicité, l'un pour avoir connu le crime abominable et ne l'avoir pas empêché, l'autre pour avoir enterré le corps de la petite victime. Comme l'horrible attentat a été commis la veille des Pâques juives, l'accusation soutient que les assassins n'ont commis le forfait que dans un but rituel. La Gazette de Cologne raconte que l'exaspération contre les assassins est si grande que pas un avocat ne veut les défendre

Nouvelles Locales.

—On s'attend à ce que le Parlement d'Ottawa sait prorogé ces jours-ci.

—La Cour dans l'affaire de la contestation de Ste. Anne, est remise à lundi de la semaine prochaine.

—M. J. A. Graham, Commissaire en Chef de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est arrivé du Canada par le bateau d'hier.

—Le prix de passage de Winnipeg à Selkirk par les vapeurs est de une piastre ; il est de trois piastres pour St. Jean-Baptiste, et d'une piastre pour St. Norbert.

—MM. Stobart, Eden et Cie sont à bâtir un magasin analogue à celui de leurs marchandises sèches ; ils y ouvriront un commerce d'epiceries.

—Messire Cominge, curé de Notre Dame de Lorette, était a l'archevêché ces jours derniers. Il a donné le sermon au mois de Marie mardi soir.

—Sa Grâce Mgr. Taché ne partira pas pour l'Europe avant deux ou trois semaines, quand même il se rétablirait rapidement. Quoique très-souffrant, Mgr. était un peu mieux hier.

—Casimir, le Casimir que tout le monde connait, a été candamné pour avoir volé un chapeau à deux ans de pénitencier. Ayant réussi à s'évader quelques heures après, il fut néanmoins repris.

—Les travailleurs de la section 15 au Lac Travers sont en grève au nombre de 1000. Les travaux sont suspendus. On craint des troubles, et la milice peut s'attendre à recevoir l'ordre de se rendre sur les lieux d'un moment à l'autre.

—Nos lecteurs sont priés de lire l'annonce de MM. Stobart, Eden et Cie., publiée sur la première page du journal. Leur magasin est le plus beau de Winnipeg et les marchandises y sont des plus variées. Allez y faire une visite.

—Nous sommes heureux de voir M. Lanctot conserver son poste de commis de ventes dans l'importante maison Stobart, Eden et Cie. Par son urbanité, ses bonnes manières et son activité, M. Lanctot attire et sait se conserver un cercle nombreux d'acheteurs et d'acheteuses.

—Il arrive par chaque train un nombre plus ou moins grand de canadiens, qui presque tous s'en vont sur des terres : on attend ces jours-ci 50 familles des environs d'Acton, du Bas Canada. Ces familles sous la direction de Messire Fillion devront aller grossir l'établissement déjà si important des canadiens à la Montagne de Pembina.

—Il y a eu séances très-utiles, très-intéressantes et très-bien réussies au Collége et au Couvent de St. Boniface samedi soir et dimanche après vêpres, en l'honneur de Mgr. Taché à l'occasion de sa fête patronale : la séance à l'Académie des RR. SS. de Jésus et de Marie de Winnipeg a eu lieu lundi soir et a été un très-beau succès. La chose a fait sensation à Winnipeg. Par suite de la maladie cruelle qui retient Mgr. au lit depuis samedi soir, Sa Grâce n'a pu assister à aucune de ces touchantes démonstrations.

Le feu d'artifice préparé sous la direction de M. Cloutier, a très-bien réussi samedi soir ; l'éclat des fusées et des diverses pièces l'ascension de deux ballons à air chaud, la musique des elèves, le tout a été vivement applaudi

UNE CONVERSION

Mardi, le quinze courant,la paroisse de la Visitation du Sault au Récollet près de Montréal était témoin d'un spectacle bien touchant ; elle voyait une nouvelle brebis entrer dans le giron de la Sainte Eglise Catholique Romaine. Mary Anny Eaton épouse de Frank Holt, était celle que Dieu dans son infinie bonté appelait au saint baptême.

Déjà, depuis quelques années cette âme privilégiée avait entendu la douce voix de l'esprit-Saint : elle ne fut pas sourde à cette aimable invitation ; elle augmentait, développait ce germe jeté dans son cœur par l'Esprit-Saint, en pratiquant privement et même publiquement ce qu'elle connaissait de la religion catholique. Souvent nous la voyions assister aux touchantes cérémonies du culte catholique avec une admirable ferveur ; déjà ses deux enfants l'avaient devancée, dont l'un est maintenant au sein de la gloire des anges dans le ciel.

Le zèlé curé, le Rév. F. Rochette, ne négligea rien pour donner à cette âme ce qu'elle méritait en quelque sorte. Le Rév. J. Roy, vicaire de la paroisse, s'empressa très volontiers d'instruire la néophite ;pendant quelques semaines il alla l'affermir dans ses idées catholiques et la préparer d'une manière prochaine au grand jour qui devait procurer tant de bonheur à cette âme. Mardi fut donc le jour désiré. La beauté de la matinée, la splendeur éblouissante du soleil semblaient vouloir exprimer la joie de tous les cœurs, et la blancheur des habits de la convertie reflétait en quelque sorte au dehors la beauté et la pureté qui devaient bientôt orner son âme. La cérémonie qui fut des plus imposantes fut présidée par le Révérend F Clackmeyer, S. J, accompagné des Révds MM Curé et Vicaire de la paroisse ; au chœur assistait le Rév Ed Perrault. La beauté de la cérémonie et les paroles touchantes du Rév. P. Glackmeyer firent couler d'abondantes larmes ; surtout l'époux (quoique protestant encore, mais que nous verrons convertir bientôt) ne put retenir ses sanglots ; la petite fille de la néophite à peine âgée de sept ans, se tenait près de sa mère,remplissant les fonctions des anges aux yeux de Dieu. En un mot l'impression fut vive dans tous les cœurs, c'est alors qu'on put dire ; "Que la religion catholique est belle! " et heureux celui qui la comprend! " combien grand est son Auteur, " combien elle procure de bonheur à " celui qui l'embrasse et la pratique !"

Le Saint Sacrifice fut offert par celui qui avait eu le bonheur d'instruire cette âme privilégiée. Pour la première fois le Divin Agneau convia cette âme angélique à son divin festin. Immédiatement après la sainte communion, la confirmation fut donnée à la néophite par SaGrandeur Mgr l'Archevêque Bourget qui sut trouver dans son cœur d'or les paroles les plus touchantes et les plus saintes pour féliciter et encourager la nouvelle convertie.

L'assemblée se dispersa emportant chacun de vives impressions. Tous de répéter : Quel bonheur ! Quelle grâce pour une paroisse ! ! Puisse le ciel multiplier ces fêtes et amener bientôt l'époux à partager le bonheur de l'épouse en embrassant sa religion ! ! !

A. M. D. G.

Nouveau-Monde du 18 avril.

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont ete bien suivies ; au contraire tous sont charmes de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par experience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en consequence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent être persuades qu'il est un remède souverain.

L'efficacite etonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guerison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous temoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-neuvième jour du mois de Janvier courant et à chacun de nous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-neuvième jour du mois de Janvier auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, pour la DEPECHE DES AFFAIRES dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, en notre Ville de Winnipeg, Samedi, le Premier jour du mois de Févier prochain, pour y prendre en consideration l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler necessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le quatorzième jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf et de Notre Règne la Quarante deuxième.

Par ordre

C. P. BROWN,
Secrétaire-Provincial



CANADA
PROVINCE DE MANITOBA, } County de Provencher.
Comte de Provencher.

Revision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comte pour le comte de Provencher sera tenu à St. Norbert, mercredi, le vingt-unième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant midi pour la révision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour ; et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs temoins et documents afin de faire regler leurs reclamations conformement à la loi.

JOSEPH TURENNE,

Greffier de la cour de comté pour le comté de Provencher.

Bureau du Greffier,

St. Norbest, 13 Mars, 1879.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario,)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver à Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" veritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux détaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de vous convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé.* UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediee dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionne.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N. Y.

24 Mai. 1877. laa



CANADA,
PROVINCE OF MANITOBA. } County Court of Provencher
County of

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Provencher shall be held at St. Norbert on the 21st day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by, or the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

JOSEPH TURENNE,

Clerk of the county court for the county of Provencher,

Clerk Office,

St. Norbert, March 13th, 1878.

AVIS.

Les livres de comptes pour l'année dernière seront fermés le 31 Janvier, et je donne avis que tous les comptes dûs à la main qui ne seront pas reglés d'ici au 15 Fevrier seront mis pour collection entre les mains de mon avocat.

Argent, grains, bois et produits de la campagne pris en paiement au prix du marché.

A. G. B. BANNATYNE.
Winnipeg

Epargnez votre Argent.

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

fe et apres ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti.

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons legers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du ble ou des droits d'enfants Metis.

i-n-e T. L.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquees pour guérir : il en est autrement de celle-ci, qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en étant très-adherentes ; guerissent à cout sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Preparees par GEORGE E MITCHELL,
Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.



AVIS.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA } Cour de Comte de Selkirk
Comte de Selkirk

Révision des listes électorales en conformite de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comte de Selkirk sera tenu au Palais de Justice à Winnipeg, le huitième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant midi pour la révision de la liste electorale de la division electorale, dans les limites de la juridiction de la cour. Toutes les personnes, qui, étant electeurs ou croyant avoir le droit de l'être pour la Cité de Winnipeg, demanderont des changements dans la dite liste electorale devront donner au soussigné au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs reclamations conformement à la loi.

EDMUND MARSTON,

Greffier de la cour de comté pour le comte de Selkirk.

Bureau du Greffier,
Winnipeg, 20 Fev., 1879.



CANADA.
Province of Manitoba } County Court of Marquette East
County of Marquette East.

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1876, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Marquette East shall be held at St. Frs.-Xavier East, on the sixteenth day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by, or the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Clerk of the county court for the county of Marquette East.

Clerk Office,
St. Frs.-Xavier, March 13th, 1878.



CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comte de Marquette Est.
Comte de Marquette Est.

Revision des Listes Electorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Marquette Est sera tenu à St. François-Xavier Est, vendredi le seizième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la revision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étan. électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire regler leurs reclamations conformement à la loi.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Greffier de la cour de comté pour le comté de Marquette Est.

Bureau du Greffier,
St François-Xavier, 13 Mars, 1879.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St Boniface, Avenue Taché, au dessus du Magasin de M. EDOUARD PRINCE.
Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1à3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.